

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11 juillet 2023

ID : 014-211401815-20230626-DELIB20230707-DE

Berger
Levrault

Exécutoire le 11 juillet 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	Séance du 26 juin 2023
Date de la convocation : 20 juin 2023	
Delib20230707	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoir :

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.



Exécutoire le 11 juillet 2023

Delib20230707
OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition de la commission du personnel, le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire :

- proposer l'avancement de grade de plusieurs agents qui remplissent les conditions statutaires et/ou suite à la réussite de leur examen professionnel,
- proposer la nomination des agents actuellement contractuels sur des postes permanents,
- proposer la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude par voie de la promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

Poste n° 257	Adjoint administratif à temps complet	Créé par délibération du 18/09/2017
Poste n° 262	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Créé par délibération du 18/12/2017
Poste n° 294	Adjoint administratif à temps complet	Créé par délibération du 16/11/2020
Poste n° 313	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Créé par délibération du 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11 juillet 2023

ID : 014-211401815-20230626-DELIB20230707-DE



Exécutoire le 11 juillet 2023

- **de créer :**

- ✓ 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet
- ✓ 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 31/35^{ème}
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26/35^{ème}.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 29 juin 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN